Décision n° 2016-0558
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 15 avril 2016
abrogeant la décision n° 2013-1189 en date du 26 septembre 2013
attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques
à la SARL Blanc Bleu communication
pour un réseau de transport audiovisuel sonore du service fixe
dans le département de la Gironde (33)

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'article 26 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de la communication ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 (6°), L. 42-1 et R. 20-44-11 ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation de fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le décret du 13 novembre 1987 portant approbation des cahiers des missions et des charges de la société Radio-France et de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2013 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2013-1189 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 26 septembre 2013 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la SARL Blanc Bleu communication pour un réseau de transport audiovisuel sonore du service fixe dans le département de la Gironde (33) ;

Vu la décision n° 2016-0519 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 12 avril 2016 modifiant la décision n° 2015-1160 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 5 octobre 2015 portant délégation de signature ;

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Vu la décision du CSA n° 2014-BO-5 du 7 juillet 2014 modifiant la dénomination sociale et la forme sociale du titulaire SARL Blanc Bleu Communication en SAS Wit FM ;

Vu la demande en date du 7 avril 2016 de la société TDF, agissant en nom et pour le compte de la SAS Wit FM, reçue le 11 avril 2016 ;

Décide :

Article 1 – La décision n° 2013-01189 en date du 26 septembre 2013 susvisée est abrogée à compter de la date de la présente décision. La fréquence correspondante, telle que figurant à l'annexe 1 à la présente décision, est restituée.

Article 2 – Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la SAS Wit FM.

Fait à Paris, le 15 avril 2016

Pour le Président et par délégation

Rémi STEFANINI
Directeur de l'accès mobile
et des relations avec les équipementiers